Sélection Master 2 et licence pas terrible.

Par **Loci**, le **06/05/2017** à **20:09**

Bonjour,

La date du choix de M1 approche et j'hésite encore. J'ai eu un parcours en licence pas terrible.

Pas de problème en L1 même si pas de mention, en revanche j'ai du refaire ma L2 après un deuil difficile à surmonter, le tout en travaillant de nuit et je suis passée en conditionnel en L3 avec le premier semestre de L2 à rattraper ce que j'ai fait.

Malheureusement j'ai du mettre de coté les matières de L3 pour ce faire. Cependant mon S2 de L3 se passe bien (j'ai arrêté de travailler pour me concentrer sur mes études - ce qui a tout changé !) et je pense valider ma licence malgré tout sans aller aux rattrapages.

J'ai donc une licence pas très glorieuse (en 4 ans avec un passage en conditionnel). J'ai peur que mes résultats m'empêchent d'accéder au master qui plairait le plus à savoir droit du commerce international pour lequel les places en M2 sont chères.
J'ai donc pensé à choisir le master droit comparé dont l'accès au M2 est moins difficile car moins demandé.

Est-ce une option intéressante de "s'assurer" un M2 sous réserve de notes correctes bien entendu ou devrais-je choisir le master qui me plait et obtenir le M1 avec les meilleures notes possibles en espérant être prise en M2 malgré une licence pas terrible ?

J'avoue que pour l'instant je suis un peu perdue et hésite énormément de peur de faire une erreur.

Merci d'avance :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2017** à **07:35**

Bonjour

[citation] J'ai donc une licence pas très glorieuse (en 4 ans avec un passage en conditionnel). [/citation]

Rassurez vous c'est le cas de nombreuses personnes, et elles arrivent à continuer en M2.
Moi j'ai été AJAC L2/L3 et je n'ai jamais eu de mention en Licence, c'est qu'à partir du M1 que

ma moyenne a dépassé la barre des 12.

Je pense que vous avez vos chances d'entrer dans un M2, surtout si vous mettez le paquet en M1.
Après, vous avez raison, il est préférable de multiplier les candidatures

Par **Loci**, le **07/05/2017** à **13:23**

Bonjour,

Merci c'est rassurant. Je vois qu'un "hic" en licence ne vous a pas ralenti puisque vous êtes doctorant :).

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2017** à **14:07**

Effectivement. Pour pouvoir poursuivre en doctorat, il faut obtenir l'accord du directeur ou de la directrice du centre de recherche. En général, on est convoqué devant une commission. Ce qui intéressent les membres de la commission c'est la note obtenue au Mémoire (et accessoirement au M2) et surtout si on a conscience dans quelle galère on met les pieds [smile3].

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés